



Coordination de Défense des
Services Sociaux et Culturels

Rue L. Jungling, 2

4671 Barchon

04/362 5225

www.codef.be

RAPPORT D'ACTIVITES 2011

PERSPECTIVES 2012



UNIR NOS FORCES POUR ETRE ENTENDUS...

AVEC LE SOUTIEN DE LA REGION WALLONNE ET DU FOREM



RÉGION WALLONNE



SOMMAIRE

1. La Coordination de Défense des Services Sociaux et Culturels (CODEF asbl)	
Qui sommes-nous, quelle est notre action ?	4-23
1.1. Coordonnées – contacts.....	4
1.2. Historique	5
1.3. Mission et objet social	6-7
1.3.1 Accords-cadres et partenariats	7-8
1.4. Organigramme	8-10
1.4.1 L'Assemblée Générale et le Conseil d'administration	8-9
1.4.2 Les permanents (fonctions)	9
1.4.3 Compétences disponibles.....	10
1.5 Les membres effectifs et les membres adhérents	10-15
1.6 Le réseau partenaire	16-17
1.7 Action territoriale, catégories et activités	18-23
2. Le Rapport d'activités 2011	
2.1. Moyens mis à disposition pour mener l'action	24
2.2. Actions menées et résultats	24-30
3. Comptes 2011	31-33
4. Les perspectives 2012-2013	34-40
5. Budget 2012	41
6. Conclusions : mot du conseil d'administration	42-43
7. Annexes	

La CODEF remercie toutes les associations et personnes ayant contribué à la réalisation du programme d'activités 2011.

1. La Coordination de Défense des Services Sociaux et Culturels (CODEF asbl)

Qui sommes-nous, quelle est notre action ?

1.1. Coordonnées - contacts

Coordonnées de la CODEF

Siège social :

Codef asbl

Rue L.Jungling 2

4671 Barchon

Tél. : 04/362 52 25

Mail : codef@skynet.be

Site internet : www.codef.be

N° d'entreprise : 0478.328.675

Compte bancaire :

IBAN BE47 7512 0079 4080

BIC GKCCBEBB

Siège administratif :

Codef asbl

Rue de l'Institut 24

4670 Blegny

Mail : rm.arredondas-codef@hotmail.be

Tél. : 04/362 52 25

1.2. Historique

C'est en octobre 2001, à l'initiative de diverses associations, qu'une réunion s'est tenue en Région Wallonne, en vue d'étudier les implications que générerait, s'il était voté, le décret visant à réformer le programme de résorption du chômage (PRC) initié par la Ministre de l'Emploi et de la Formation de la Région Wallonne de l'époque.

Les modifications du décret soulevèrent de nombreuses inquiétudes quant au fait de devenir des employeurs à part entière.

S'en suivirent donc de nombreuses réunions auxquelles participèrent les délégués des associations désireux d'obtenir des éclaircissements et des amendements à ce projet de décret.

Des contacts furent pris avec L'UFENM (devenue aujourd'hui l'UNIPSO), les syndicats, le Cabinet de la Ministre de l'Emploi et de la Formation, ... et des actions furent menées : conférences de presse, interviews radio, actions de sensibilisation et manifestations.

Le 25 juin 2002, les associations décidèrent collégialement de créer un organisme de défense de leurs intérêts, dénommé Asbl Coordination de Défense des Services Sociaux et Culturels, en abrégé aujourd'hui « CODEF », dont les statuts sont parus au Moniteur Belge le 17 septembre 2002.

Depuis sa mise en place, la CODEF a évolué vers d'autres missions. Elle est évidemment attentive à toute l'évolution du secteur à profit social et au décret APE, mais son champs d'action s'est développé dans le but de permettre aux petites et moyennes asbl de pouvoir bénéficier de services facilitateurs dans la gestion quotidienne, d'être informées, d'être représentées, d'être défendues, de pouvoir promouvoir leurs activités via un réseau, de rencontrer des partenaires potentiels, de développer des actions collectives propres à leur secteur, ...

Aujourd'hui la Codef est une fédération multisectorielle regroupant près de 200 associations (ce qui représente +- 2000 travailleurs). Les associations membres sont réparties sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les membres de la CODEF sont essentiellement actifs dans les secteurs dits non-prioritaires, au sens du décret APE. Cela fait suite aux accords du non-marchand de 2002. De ce fait, elles ont été exclues du bénéfice de ces accords. Parfois certaines d'entre elles, en fonction du secteur dont elle dépendent, sont obligées d'appliquer les conventions collectives de leur commission paritaire.

La CODEF siège à l'UNIPSO (Union des entreprises à profit social en Fédération Wallonie- Bruxelles) depuis 2008, elle y a obtenu deux sièges.

La CODEF est également présente dans divers groupes de travail au niveau de l'UNISOC, elle y participe comme invitée permanente. La demande d'adhésion comme membre permanent a été relancée auprès du Conseil d'Administration de l'UNISOC (Union des entreprises à profit social au niveau fédéral).

1.3. Mission et objet social

La Codef est une asbl indépendante, pluraliste et multidisciplinaire. Elle représente les associations dépendant des commissions paritaires du non-marchand.

La CODEF a pour objet de promouvoir la défense des intérêts des membres en interaction avec les différents acteurs locaux, régionaux, communautaires et fédéraux.

Pour ce faire, la CODEF organise l'échange de réflexions, établit un réseau d'entraide, représente ses membres dans différentes instances.

L'évolution rapide et la complexification du secteur associatif créaient un sentiment d'insécurité important dans les petites et moyennes associations qui souhaitaient être soutenues. Par faute de moyens structurels ou financiers, celles-ci ne pouvaient s'affilier à des fédérations spécifiques. La CODEF fut une alternative à l'isolement de beaucoup d'associations.

En permettant aux associations d'être actives au sein de la CODEF via ses organes de gestion (assemblée générale et conseil d'administration renouvelable tous les 5 ans), elles activèrent leurs responsabilités dans une motivation citoyenne.

En s'inscrivant dans le pluralisme, multisectoriel et multiculturel, les associations actives au sein de la CODEF développent leur sens de l'action collective. Pour la CODEF, l'action citoyenne est une réalité quotidienne puisqu'elle l'envisage comme un concept vivant qui permet d'utiliser les outils d'analyse et d'évaluation des pratiques au sein des associations. Ainsi, elles mettent en place des démarches permettant la prise de responsabilités en tenant compte du monde dans lequel elles vivent. Cette vision doit devenir une ligne de conduite, au sein des associations et ce, à tous les niveaux, des bénéficiaires des services donnés jusqu'à leur organe de gestion.

La CODEF a donc pour objectif d'être au plus près des associations de terrain et de leurs préoccupations.

Concrètement, la CODEF a pour missions :

D'INFORMER ET DE FORMER SUR LES PLANS :

- Administratif
- Juridique
- Economique
- Social

DE REPRESENTER

- les associations auprès des instances locales, régionales, communautaires et fédérales.
- les associations dans leurs préoccupations et revendications auprès des instances compétentes.

DE DEFENDRE

Notre réseau pluraliste, nous permet d'interpeller directement tous les niveaux de pouvoir.

Par ses missions et actions, la CODEF a pour objectif de favoriser et de développer dans les associations et avec leurs travailleurs (et par expansion tout public qui fréquente l'association) :

- Des attitudes responsables et participatives à la vie sociale, économique et culturelle;
- Développer la capacité d'analyse et de choix d'action et d'évaluation
- Prise de conscience et la reconnaissance critique des réalités sociétales.

La CODEF dans sa mission d'information, de formation, de représentation et de défense est conçue comme une des sources disponibles que peut consulter l'association membre avant de prendre une décision à propos de ses actions et de ses décisions. Il s'agit donc d'un accompagnement non contraignant fourni aux membres, à qui il appartient d'en tenir compte ou non.

Ainsi, il revient aux membres d'assumer leur responsabilité quant aux conséquences liées éventuellement à leur choix. Par conséquent, la CODEF ne peut être tenue pour responsable des choix et décisions pouvant découler des renseignements contenus dans les informations qu'elle diffuse.

1.3.1 Accords-cadres et partenariats

La CODEF propose à ses membres de bénéficier de certains « accords-cadres ». Ces accords réservent aux membres de la CODEF des tarifs et/ou des conditions très avantageuses.

Le Groupe S (secrétariat social) : (voir annexe 1)

Tout membre de la CODEF qui s'affilie au Group S bénéficie :

- de tarifs préférentiels ;

- d'un accompagnement sur le terrain par les attachés de direction du Groupe S lors de leur affiliation (aide à compléter les documents et explication de la méthode de travail au sein du secrétariat social).

Le CESI (médecine du travail) : (voir annexe 2)

Tout membre de la CODEF qui s'affilie au CESI bénéficie :

- de la gratuité de la cotisation annuelle minimale (la redevance minimale légale reste d'application AR du 20 février 2002) ;
- des frais d'ouverture et de la mise à jour du dossier et des listes de travailleurs ainsi que les frais d'expédition de documents ;
- des informations et conseils délivrés dans le cadre de l'AR du 20/02/02
- des frais de déplacement en cas d'intervention
- l'assistance d'un conseiller en prévention en cas d'intervention de l'Inspection du Ministre de l'Emploi et du Travail ;
- d'études préparatoires à l'intervention des services d'expertise.
- de modalités de facturation avantageuses : une redevance provisionnelle est réclamée au début de chaque trimestre et adaptée en fonction des modifications apportées par l'employeur ; une régularisation sera effectuée en début d'exercice suivant, en fonction de la présence effective des travailleurs durant les trimestres concernés.

1.4 Organigramme

1.4.1 L'Assemblée Générale et le Conseil d'administration

L'assemblée générale est composée d'un représentant de chaque asbl affiliée.

Cette assemblée générale élit un conseil d'administration de 8 personnes :

- Henri Rousseau - Président,
- Hubert Darimont - Vice-président,

- René Grosjean - Vice-président,
- Jean-Michel Defawe – Administrateur,
- Maurice Detry – Administrateur,
- Jacques Lhoest – Administrateur,
- Jean-Marie Smets – Trésorier,
- Eric Wislez – Secrétaire.

1.4.2 La permanente (fonction)

Responsable permanente/ Conseillère en gestion
 Rose Marie Arredondas, 04/3625225

Sa tâche consiste en un soutien juridique, administratif (droit social, comptabilité, ...) aux membres soit par des conseils directs à leurs instances, soit en les représentant dans les instances de concertations et de décisions, soit auprès des autorités publiques.

Elle s'attache au développement et à la promotion de la CODEF, à la collecte des questions et à l'envoi des informations aux membres.

Pour ce faire et sous l'autorité du Conseil d'administration elle :

- Coordonne le travail administratif de la CODEF
- Organise la gestion journalière de la CODEF
- Participe aux divers groupes de travail
- Recherche des moyens financiers, demandes de subsides, rapports, ...
- Assume le suivi général avec les associations
- Réagit aux sollicitations diverses
- Veille à ce que les missions et les objectifs de la CODEF soient respectés
- Veille à développer des actions pour les associations membres (aides, production de services et de documentations, d'outils et de formations...)
- ...

1.4.3 Compétences disponibles au sein de la CODEF

Permanent, Secrétariat, Bénévoles actifs en situation de responsabilité :

Compétences :

- | | | |
|-----------------------------|--------------------------------------|---------------------------|
| - en gestion financière | - en gestion des ressources humaines | - en concertation sociale |
| - en gestion administrative | - en ingénierie de formation, | - en pédagogie |
| - en économie | - en gestion globale des asbl | - en éducation |
| - en action sociale | - en législation sociale | - en matière d'emploi |
| - en sociologie | - en prévention du travail | - en gestion de conflits |
| - en droit du travail | - en éducation permanente | - ... |

1.5 Les membres effectifs et les membres adhérents

La CODEF est une fédération ouverte aux membres. En devenant membre, l'association siège à l'assemblée générale et participe à l'élection des membres du Conseil d'administration.

La Coordination est composée de membres effectifs et de membres adhérents. (annexe 3)

Membres effectifs et membres adhérents :

A L'AUBE DU BIEN ETRE,
AALOA, ABIPES ASBL,
ACCUEIL ET VIE EN REGION DE HUY,
ACG LIEGE,
ACTION LOCALE POUR L'EMPLOI,
ACTION RECHERCHE CULTURELLE
LIEGE,
ACTION SOCIALE AU BERNALMONT,
ACTIONS REGIONALES POUR LA

CERCLE HISTORIQUE TERRE DE
DURBUY ASBL,
ENTRAIDE ET SERVICES DE DALHEM,
EPICURIEN, EVECHE DE LIEGE ASBL,
FABRIQUE EGLISE NOTRE-DAME,
FEDE. ASS MEDECINS GENERAL,
FEDERATION FRANCOPHONE DE
GYMNASTIQUE, FIBBC,
FLERON SERVICES,

NEUPRE-SANTE-NANDRIN ASBL,
ŒUVRE PAROISSIALE ND LICOUR,
ŒUVRES DE LA PAROISSE DE
SAINT MARTIN,
ŒUVRES PAROISSIALES
COUTHUIN HERON BURDINNE,
ŒUVRES PAROISSIALES LAMAY,
ŒUVRES PAROISSIALES ST
AMAND DE JUPILL,

COLLECTIVITE,
AEDE-EL,
AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI DE
ANTHISNES,
AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI DE
CLAVIER,
AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI DE
OLNE,
AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI
D'OREYE,
AKASHA,
ALE AWANS,
ALIFUCAM,
AMERCOEUR SERVICES,
AMGS AMICALE EDUCATION
OUVRIERE,
APDS,
ARC ACTION RECHERCHE
CULTURELLES CHAUDFONTAINE,
ARC SOUMAGNE,
ARC VERVIERS,
ARCHEOLOGIE ANDENNAISE,
AS HOUTAIN,
ASS. BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES
CHRETIENNES, ASS.DES ŒUVRES
PAROIS DE STEMBERT,
ASSISTANCE A L'ENFANCE,
PARENTS SECOURS,
ATELIER GUY NESS ASBL ,
BANQUE ALIMENTAIRE DU PAYS DE
CHARLEROI,
BATISSONS NOTRE AVENIR,

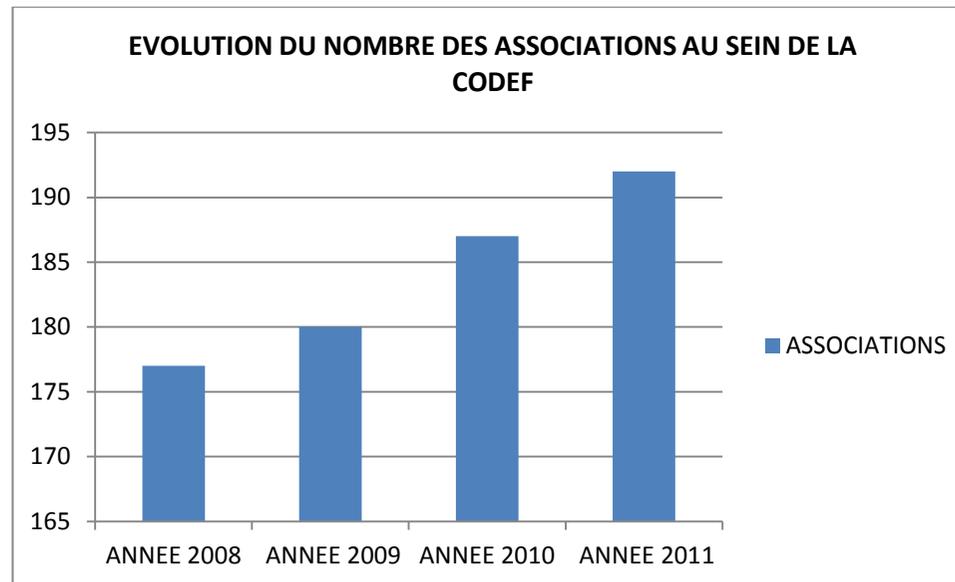
FRATERNITE DE TIBERIADE ASBL ,
G.A.S INTERSERVICE DE RUMES,
GAL - BURDINALE- MEHAIGNE ,
GAL - PAYS DES CONDRUSES,
GAMAH,
GROUPE D'ATELIER DE RECHERCHE
(GAR),
HANDICAP ET HEBERGEMENT,
HAUT REGARD,
HEBERLIE ASBL,
HEROMNISPORTS ASBL,
HIPPOPASSION ASBL,
HISTOIRE COLLECTIVE ASBL,
HYDRAGI-GEMBLOUX,
INFOREF ASBL,
INTER ASSISTANCE SERVICE,
INTER SERVICE WELKENRAEDT,
INTERNAT ST. JACQUES ASBL,
JEF (JEUNES- EMPLOI- FORMATION),
JUDO NEUPRE WALLONIE ASBL,
LA BOITE A COULEURS ASBL,
LA COUPOLE,
LA JUMENT BLONDE,
LA MARELLE ASBL,
LA PORTE OUVERTE VISETOISE,
LA PORTE OUVERTE-LIEGE,
ACCUEIL ASBL,
LA RECRE DU CŒUR,
LA RIBAMBELLE,
LA SCENE DU BOCAGE,
LA TCHICASS ASBL,
LA TRAILLE ASBL,

OEUVRES PAROISSIALES ST
JULIENNE,
OEUVRES PAROISSIALES ST
LAMBERT,
ŒUVRES PAROISSIALES ST.
JOSEPH-ST LEON,
ŒUVRES PAROISSIALES ST. PIERRE
ET PAUL ,
PASTORALE PLATEAU DE HERVE,
PLAIN-PIED,
PREVENTION ET AIDE A LA
JEUNESSE PAJ,
PROMANDENNE, PROMOTION
CULTURELLE ET SPORTIVE,
PSYCHO CROISSANCE,
REINHARDSTEIN ASBL,
RESTAURANT DU CŒUR.
ENTRAIDE ALIMENTAIRE,
REUSSIR A L'ECOLE,
SAMBRE-ALPHA,
SAUF ERREUR/OMISSION ASBL,
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DE
NAMUR,
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DU
BRABANT WALLON,
SERVICE D'AIDE SOCIALE AUX
JUSTICIABLES,
SERVICE DIOCESAIN DES JEUNES,
SERVICE SOCIAL ST. VINCENT DE
PAUL,
SI DES 3 FRONTIERES,
SINGULIER PLURIEL,

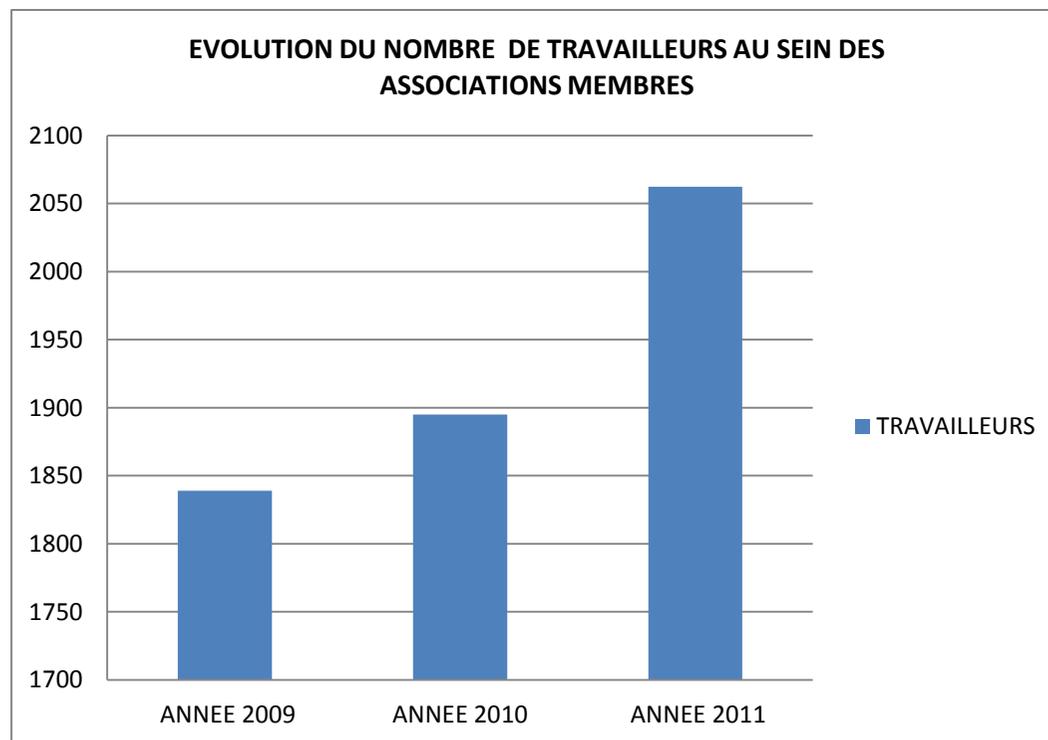
BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE,
BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES LIBRES
VISE,
BUREAU DIOCESAIN DE LIEGE,
CAMERA ETC,
CAP MIGRANTS,
CEDEVIT ASBL,
CELIA,
CENTRE CULTUREL CERCLE ST.
LAMBERT,
CENTRE CULTUREL AL VILE CINSE,
CENTRE CULTUREL ARABE EN PAYS
DE LIEGE,
CENTRE CULTUREL DE REMICOURT,
CENTRE CULTUREL DE WANZE ASBL,
CENTRE DE JOUR LIEGEOIS (CEJOLI),
CENTRE DE RESSOURCES CRGEW,
CENTRE DE SANTE ASBL ,
CENTRE D'ECONOMIE SOCIALE HUY,
CENTRE D'EXPRESSION ET
CREATIVITE LA BULLANGE,
CENTRE JOUR INTEGRATION-
EPANOUISSEMENT,
CENTRE MAXIMILIEN KOLBE,
CENTRE MULTI MEDIA DON BOSCO,
CENTRE REGIONAL DE LA PETITE
ENFANCE,
FABRIQUE D'EGLISE ST AMAND
JUPILLE,
FABRIQUE D'EGLISE ST MARTIN ,
FABRIQUE D'EGLISE STE. WALBURGE,

L'ALTERNATIVE ASBL,
L'AMICALE,
L'AMUSETTE ASBL,
L'ATELIER CEC,
L'AVOUIERIE D'ANTHISNES,
LE BERCAIL,
LE FER A CHEVAL ASBL,
LE LEVANT OLNOIS ASBL,
L'EFFORT DE BONCELLES,
LES AMIS DE LA TERRE,
LES AMIS DE L'EGLISE PROTESTANTE
BAPTISTE,
LES AMIS DE LOGBIERME,
LES AMIS DU CHATEAU DE
TRAZEGNIES,
LES CHEMINS DE L'ETRE,
LES DIXPONIBLES,
LES FEES DU LOGIS,
LES GALOPINS,
LES GAUFRES DES ENFANTS,
L'ESPOIR,
L'HECOWALA,
L'OASIS FAMILIALE,
MAISON DE LA POESIE D'AMAY,
MAISON DES JEUNES DE WANZE,
MEMOIRE ET ACTION COLLECTIVES,
MERE JOSEPHINE,
MOBILIS ASSISTANCE,
MOUVEMENT NATIONAL VIE LIBRE,
MUSEE DES TRANSPORTS EN
COMMUN,

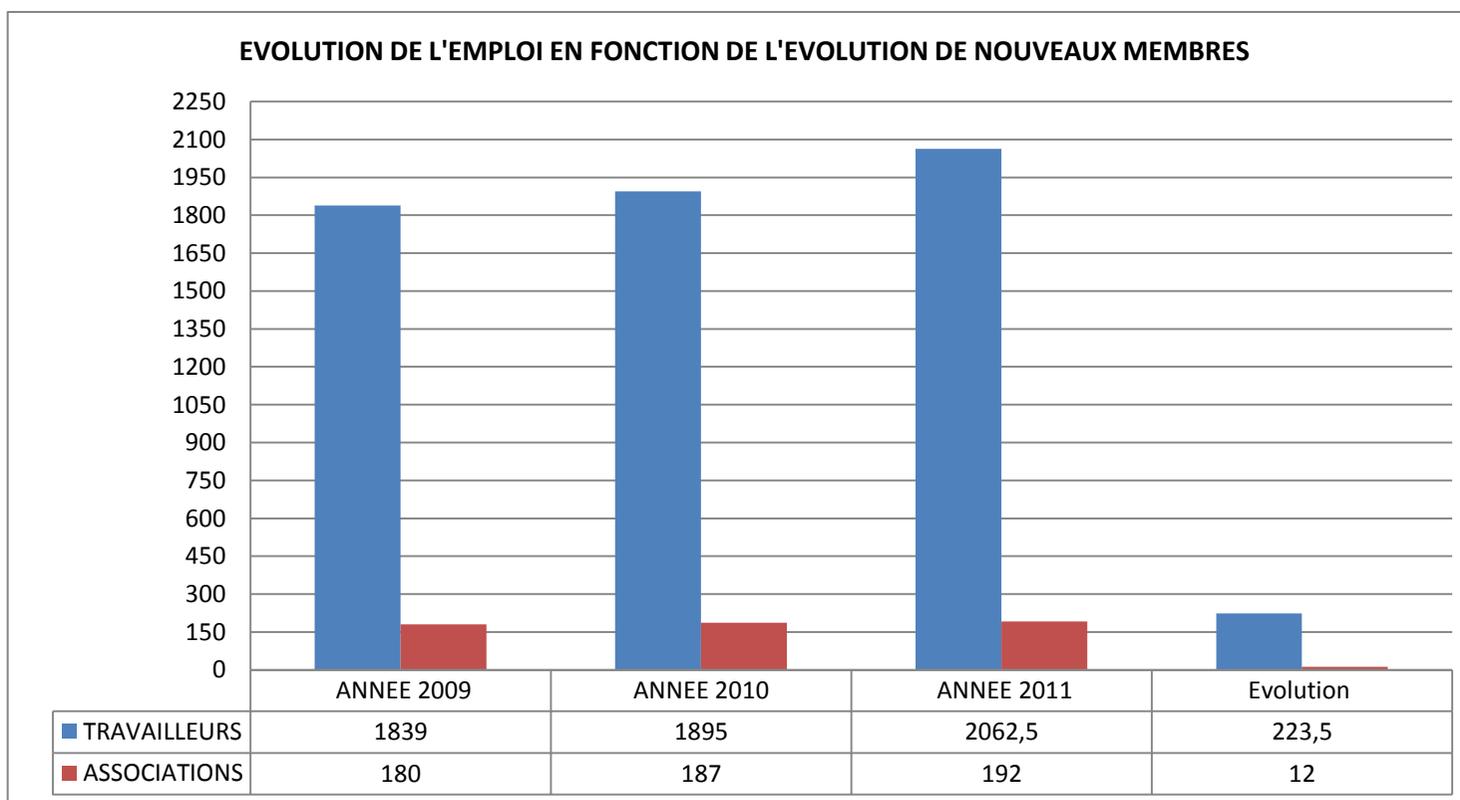
SOC.ARCHÉOLOGIE HISTORIQUE
DE VISE,
SOC.TITRES SERVICE DE
REMICOURT,
SYND.INIT. SY LOGNE
VIEUXVILLE,
SYNDICAT D'INITIATIVE ET DE
TOURISME FERRIERES,
SYNDICAT D'INITIATIVE
FRAITURE,
SYNDICAT D'INITIATIVES DE
MONTZEN PLOMBI,
TELE ENTRAIDE,
TELE SERVICE FLEMALLE ASBL,
TELE SERVICE SERAING ASBL,
TEMPS POUR MOI,
TERRAINS D'AVENTURES
HODIMONT,
TI MOUNN ,
UNION HESBIGNONNE,
VIDEOGRAPHIES,
VING TSUN KUNG FU
ASSOCIATION BELGIUM,
VIVRE SOLIDAIRE,
ZEPHYR,
ZETETIQUE THEATRE,...



	ANNEE 2008	ANNEE 2009	ANNEE 2010	ANNEE 2011
ASSOCIATIONS	177	180	187	192



	ANNEE 2009	ANNEE 2010	ANNEE 2011
TRAVAILLEURS	1839	1895	2062



Nous pouvons constater que malgré une faible augmentation du nombre d'associations membres (+12) entre 2009 et 2011, le nombre de nouveaux postes de travail a augmenté de plus de 223 unités au sein des associations, au cours des trois dernières années.

1.6 Le réseau partenaire

Le rappel, même succinct, des objectifs et missions de la CODEF illustre la nécessité de s'inscrire au sein du tissu associatif et de créer, entretenir et développer le travail avec d'autres associations, d'autres coordinations en plus de ses membres. Nos principaux partenaires sont l'UNIPSO et l'UNISOC. A travers de ces deux organismes, des contacts s'établissent avec les autres fédérations membres.

- UNISOC

<http://www.unisoc.be/new/FR/Unisoc/>

L'union des entreprises à profit social asbl (Unisoc) est l'organisation patronale fédérale représentative des secteurs à profit social en Belgique.

L'Unisoc est l'union intersectorielle des fédérations d'employeurs offrant des services centrés sur la personne dans les secteurs, tant publics que privés, que sont les hôpitaux, les services et institutions de santé, les services d'aide aux familles et aux personnes âgées, les services d'éducation et d'hébergement, les ateliers protégés et les ateliers sociaux, le secteur socioculturel, l'enseignement, les organisations sociales et les arts de la scène.

Les fédérations membres de l'Unisoc sont actives dans toute la Belgique : la Flandre, Bruxelles, la Wallonie et la Communauté germanophone.

Les mandats de l'Unisoc dans la concertation sociale

Au niveau fédéral l'Unisoc défend les intérêts des employeurs à profit social à travers sa présence au sein des organes suivants :

- Conseil National du Travail (CNT) & Conseil Central de l'Economie (CCE)
- Conseil supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail
- Le Comité (de gestion) particulier Fonds de Fermeture d'Entreprises (FFE)
- Commission d'agrément Titres-Services

Au niveau européen l'Unisoc défend les intérêts de ses membres à travers son affiliation du Comité européen des associations d'intérêt général

- **UNIPSO**

<http://www.ufenm.be/>

L'Unipso, Confédération intersectorielle et pluraliste :

- * défend le fonctionnement du secteur à profit social (non marchand)
- * défend les intérêts patronaux intersectoriels dans le cadre de la concertation sociale
- * promeut le développement du secteur à profit social, privé comme public

Elle représente des fédérations d'employeurs des secteurs public et privé.

L'Unipso dispose de plusieurs mandats dans des organes représentatifs ou de concertation (Conseil Economique et Social de la Région Wallonne (CESRW), Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH), Conseil Wallon de l'Economie Sociale (CWES), Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation (APEF), Comité Particulier du Fonds de Fermeture des Entreprises (FFE), Commission d'Agrément des Initiatives de Développement de l'Emploi dans le secteur des Services à finalité Sociale (IDESS), Commission consultative et d'agrément du consortium de validation des compétences, Conseil supérieur pédagogique, Conseil supérieur paramédical

Elle est compétente en Wallonie, en Communauté française et en Communauté germanophone.

1.7 Action territoriale, catégories et activités

Les associations membres de la CODEF se situent sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Elles s'organisent essentiellement autour des activités suivantes :

Catégorie	ACTIVITES
Aide à domicile	Service d'aide aux familles et femme enceinte Aides ménagères. Service à domicile (aides ménagères, repas à domicile) Manœuvre, ouvrier d'entretien, bricoleur Repassage, couture Garde- malade Centre de coordination de soins et de santé Chauffeur Minibus sociaux
Aide sociale /aux démunis	Assistance à l'enfance (Parents Secours) avec juriste, assistance sociale, criminologue Distribution de denrées alimentaires Médiation de dettes Aide aux personnes démunies (colis d'aide alimentaire) Action pour la prévention au surendettement

	Centre d'hébergement pour femmes en difficulté sociale. Ecoute téléphonique 24h sur 24
	Centre de planning et de consultation familiale
	Aide aux malades alcooliques
	Aide aux détenus et libérés, aides aux victimes d'infractions pénales
	Service social
	Magasin social
	Lavoir social
	Lutte contre pauvreté et exclusion sociale (aide administrative dans les démarches, le plan d'apurement, la recherche de logement...)
Education permanente / culture	Bibliothécaire
	Organisation de voyages culturels, excursions, conférences, ateliers
	Fouilles archéologiques. Visite de la grotte. Exposition.
	Atelier d'expression et théâtre
	Réalisation de films d'animation. Production. Formation
	Education à l'audiovisuel. Création d'outils audiovisuels.
	Organisation d'activités culturelles (concerts, conférences, projections, repas) Foyer culturel

	Animation socioculturelle et sportive
	Musée. Organisation d'expositions. Promotion culturelle de la ville.
	Cours de Musique
	Activités culturelles
	Animation Musée, théâtre, concert
	Promotion du domaine des arts de la parole
	Promotion du Tourisme régional (réception, fourniture documentation, administration ...)
	Maison d'édition
	Imprimerie
	Atelier d'écriture, de lecture et de poésie
Education permanente / formation	Formation français langue étrangère pour les immigrants; Alphabétisation
	Education permanente
	Aide culturelle et sociale
	Atelier de formation informatique
	Coordination Administrative des sections locales

	Ateliers créatifs (peinture, dessin, poterie, céramique, broderie, musique)
	Ouvriers en apprentissage de petits travaux immobiliers (peinture, tapissage,...) destinés à être reclassés dans l'économie Wallonne
	Promotion des technologies de l'information et de la communication
	Insertion professionnelle
	Ecrivain Public
Education permanente / sport	Entretien bâtiment et terrain de sport (ouvrier ou technicienne de surface) Club de Gymnastique
Education permanente / enfance	Ecole de devoirs Camps de vacances Stages d'animation pour enfants Ludothèque Musée pour enfants Halte-garderie. Activités de vacances Théâtre pour adolescents (écoles ou centres culturels) Animation d'atelier de théâtre pour adolescents
Aide aux personnes	Formation informatique pour les enfants infirmes Moteur cérébraux

handicapées	Action pour une meilleure accessibilité aux personnes handicapées
	Accueil handicapés mentaux en internat .Centre pour handicapés.
	Aide aux enfants handicapés par hippothérapie
	Animation, pour des adultes et des enfants, adaptées aux handicaps
	Service résidentiel d'accueil pour adultes handicapés
	Gîte d'étape pour jeunes handicapés
	Transport de personnes à mobilité réduite
Petite enfance	MCAE (Maison Communale Accueil de l'Enfance) -Crèche-Maison d'enfants
Aides aux personnes âgées	Maison de repos
Soutien associatif	Aide aux associations

Les associations membres de la CODEF peuvent dépendre de diverses « Commissions paritaires » du Non-Marchand :

COMMISSION PARITAIRE 100 (Commission paritaire auxiliaire pour ouvriers)

COMMISSION PARITAIRE 152 (Commission paritaire pour les institutions subsidiées de l'enseignement libre)

COMMISSION PARITAIRE 200 (Commission Paritaire auxiliaire pour employés)

COMMISSION PARITAIRE 225 (Commission paritaire pour les employés des institutions de l'enseignement libre subventionné)

COMMISSION PARITAIRE 318 (Commission paritaire pour les services des aides familiales et les aides seniors)

COMMISSION PARITAIRE 319 (Commission paritaire des établissements et services d'éducation et d'hébergement)

COMMISSION PARITAIRE 322 (Commission paritaire pour le travail intérimaire et les entreprises agréées fournissant des travaux ou services de proximité)

COMMISSION PARITAIRE 327 (Commission paritaire pour les entreprises de travail adapté et les ateliers sociaux)

COMMISSION PARITAIRE 329 (Commission paritaire pour le secteur socio-culturel)

COMMISSION PARITAIRE 330 (Commission Paritaire des établissements et des services de santé)

COMMISSION PARITAIRE 332 (Commission paritaire pour le secteur francophone, germanophone et bilingue de l'aide sociale et des soins de santé)

COMMISSION PARITAIRE 335 (Commission paritaire pour les organismes sociaux)

COMMISSION PARITAIRE 337 (Commission paritaire pour le secteur non-marchand)

2. Le Rapport d'activités 2011

2.1 Moyens mis à disposition pour mener les actions

Les moyens matériels, administratifs, opérationnels et fonctionnels sont pris en charge par la CODEF, en collaboration avec nos affiliés :

Depuis le 12/12/2011, la CODEF bénéficie de deux postes APE pour développer ses activités : un poste APE temps-plein A2+, un mi-temps APE A2. Soit 9 points APE à répartir sur les deux travailleurs.

Pour le poste de Conseiller, Madame Rose Marie Arredondas a été engagée à temps plein dans une fonction A2+, elle possède un passeport APE 5 points.

Moyens financiers :

- Subsidés APE Région Wallonne : 9 points. Valeur du point en 2011 = 2866.74€/point
- Cotisations des membres : 6€ par travailleur et par an dans le cas d'une association ayant du personnel, 12€ par association annuellement pour l'association qui n'a pas de travailleur.

2.2. Actions menées et résultats

Subsidés

Lancement d'une procédure d'octroi de postes APE Région Wallonne : 1.5 ETP
Un bachelier temps plein et un secrétaire mi-temps.

Résultat : Les postes ont été octroyés par la Région Wallonne. La CODEF a obtenu 9 points APE. Le poste de conseiller à temps plein est occupé depuis le 12/12/2011

Colloque

Mise en place d'un groupe de travail qui permettra l'organisation de cette journée. Les intervenants ainsi que les thèmes abordés ont été choisis.

Thèmes :

- « L'apport du secteur non-marchand dans notre société.
- « L'évolution du système APE »
- « Les accidents du travail »

Intervenants :

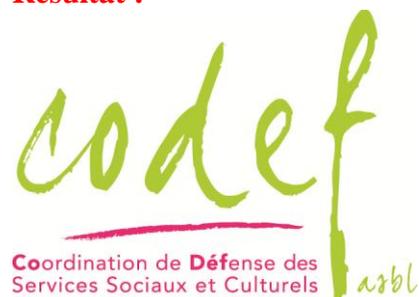
- Madame Mertens
- Madame Cornez
- Arc Barchon

Résultat : En cours – colloque prévu au printemps 2012

Le logo

Nouveau logo pour une nouvelle image. Le Conseil d'Administration a marqué son accord pour qu'une nouvelle identité visuelle voit le jour. Elle se veut séduisante et doit traduire le changement et ainsi refléter l'évolution de l'activité.

Résultat :



Le site internet

Un site internet évolutif et dynamique a été créé. Il ne s'agit en aucun cas d'un site vitrine mais d'un outil permettant aux membres et à la CODEF de s'informer, d'informer, de traiter et de diffuser l'information par voie protégée.

Le site permet également aux membres de s'exprimer et d'y apporter leur collaboration.

Résultat : www.codef.be

Partenariats

CESI : L'accord-cadre est toujours en cours.

Résultat : Nous ferons prochainement le point avec le CESI. Une réunion d'évaluation est prévue début de l'année 2012

Group S : Dans l'ensemble, l'évaluation est positive. Néanmoins, certaines associations rencontrent quelques problèmes avec certains dossiers plus complexes.

Le Groupe S est demandeur pour développer d'avantage le partenariat avec la CODEF.

Résultat : une réunion d'évaluation/développement de projets est prévue début mars 2012 avec les responsables du Groupe S.

UNISOC

La CODEF participe au groupe de travail de l'UNISOC, une fois par mois à Bruxelles. Nous sommes informés et consultés suivant l'actualité du secteur.

Résultat : Nous y avons abordé essentiellement les thèmes de droit social : conseil national du travail, conseil supérieur pour la prévention et la protection du travail, les fonds de fermeture, les élections sociales 2012, les nouveaux accords institutionnels, les accords interprofessionnels, les modifications aux mesures de l'emploi, le reclassement professionnel, ...

Nos positions sont rapportées et défendues via l'UNISOC à divers niveaux du pouvoir fédéral.

UNIPSO

La CODEF participe aux groupes de travail de l'UNIPSO, nous avons traité les thèmes suivants :

- Groupe de travail APE :

Il y a principalement été question du subventionnement de l'ancienneté APE, et des récupérations des montants "trop versés" par le FOREM. Les conclusions de l'enquête sur les dispositifs APE et PTP réalisées par la SONECOM et le CRIS (Université de Liège) ont également été présentées, la problématique du décret APE, ...

Résultat :

* Depuis 2003, les associations ont perçu un excédent de subside lorsqu'un travailleur remplaçant recevait un salaire inférieur au travailleur remplacé. Tenant compte des retards apportés par l'administration dans la récupération des indus, une solution de non-récupération serait en vue pour les années allant de 2003 à 2008, pour autant que ces excédents aient servis à payer des charges salariales.

* Ancienneté APE : un budget de 3.5 millions d'euros serait disponible à partir de 2011/2012. La CODEF a obtenu que les secteurs non-prioritaires bénéficient également de cette enveloppe budgétaire, largement insuffisante mais qui pourrait évoluer en fonction des ressources de la Région Wallonne. La valeur de ce point sera directement liée au budget disponible.

Ceci est donc un premier pas obtenu par la CODEF pour une équité entre prioritaires et non prioritaires.

- Groupe de travail Réforme institutionnelle : le groupe de travail a défini les objectifs et la méthode de travail. Vu l'ampleur de la tâche, il a été décidé de traiter les thèmes en sous-groupes.

Résultat : trois sous-groupes de travail ont été créés

- réforme institutionnelle : impacts budgétaires et financiers sur notre secteur,
- accord institutionnel pour la sixième réforme de l'Etat,
- accord institutionnel : soins de santé, aides aux personnes, politique familiale.

- Comité d'accompagnement vieillissement :

Après une suspension temporaire des travaux suite au départ du conseiller en charge du dossier, le Conseil d'administration de l'UNIPSO a (re)préciser les objectifs, la méthodologie et le calendrier de cette étude qui représente un enjeu essentiel pour le secteur à profit social.

Thème de débat : rompre l'isolement des personnes âgées.

Résultat : une consultation est en cours au niveau des fédérations.

Chaque groupe de travail se réunit 1 fois par mois soit dans les locaux de l'UNIPSO à Namur soit dans les locaux de l'UNIPSO à Bruxelles.

Interpellations politiques

Ministre de l'emploi

Suite aux modifications du Décret APE concernant la problématique des remplaçants/remplacés et de la gestion des points APE, la CODEF a interpellé le Ministre de l'emploi fin décembre 2011.

Pour rappel :

L'art.17 Alinéa 2 par dérogation à l'alinéa 1^{er}, 1^o et 2^o, l'employeur visé à l'article 3 continue à bénéficier, en cas de remplacement, en cours de décision et durant la période située entre deux évaluations, d'un travailleur par un autre travailleur qui ne relève pas des mêmes catégories, d'un nombre de points, pour ce remplaçant, égal à celui dont il bénéficiait pour le travailleur qu'il remplace.

Depuis le 26 octobre 2011, le projet de Décret-programme supprime cette disposition. Cela signifie que le travailleur remplaçant ne bénéficie plus automatiquement des points du travailleur remplacé et qu'il nous est, à priori, impossible de gérer ces points éventuellement excédentaires.

Depuis le 4 décembre, les directions régionales du Forem avait décidé de geler les points APE des travailleurs remplacés. (annexe 4)

Résultat : Après envoi du courrier, le Ministre de l'emploi a répondu favorablement à notre proposition d'autoriser à nouveau la gestion des points à partir du 1^o janvier 2012.

Toutefois, il nous incombe d'attirer l'attention du Ministre sur la discrimination dont souffre en ce domaine les associations occupant très peu de personnel.

Contacts avec l'Administration

Afin d'aider à la résolution de problèmes spécifiques, des contacts ponctuels ont lieu avec diverses administrations.

Dossiers traités pour et avec la participation des membres

- Ancienneté des APE
- Problématique récurrente d'inégalités du secteur non marchand prioritaire et non prioritaire
- Problématique de la modification du Décret APE par le projet de Décret programme adopté au parlement wallon le 26 octobre 2011 (suppression de l'Art.17 Alinéa 2).

Les membres

- 1) Outils mis à la disposition des membres permettant l'évaluation de l'emploi dans le cadre de l'occupation dans une mesure de résorption du chômage (Prime, TCT, ...) au moment du passage en APE :
 - Tableur permettant le calcul des points APE selon les CP ;
 - Tableur permettant d'évaluer les travailleurs transférés selon les CP ;
 - Tableur permettant d'évaluer les travailleurs non transférés selon les CP ;
- 2) Information concernant les inspections de la Région Wallonne liée à la commission paritaire 318
- 3) Mise à jour du bulletin d'affiliation
- 4) Lettre d'information sur la problématique de la modification du Décret APE par le projet de Décret programme adopté au parlement wallon le 26 octobre 2011. Problématique de la suppression de l'Art.17 Alinéa 2.
- 5) Outils mis à disposition des membres permettant d'évaluer le manque à gagner dans le cadre de la modification citée ci-dessus au point 4.
- 6) Transfert systématique de l'information venant de l'UNIPSO et de l'UNISOC concernant nos secteurs.

UNIPSO :

- Flash Hebdo : Le Flash Hebdo est la lettre d'information hebdomadaire. Elle a pour vocation de présenter les actualités juridiques et sociales du secteur au travers de :
 - ▶ une vigie du Moniteur belge
 - ▶ une vigie des CCT, déposées ou rendues obligatoires dans les différentes commissions paritaires du secteur

- ▶ une vigie des ordres du jour ou décisions des différents pouvoirs exécutifs et législatifs
- ▶ une brève information sur un ou deux sujets d'actualité sociale
- Pep's : Le **Pep'** est le feuillet d'actualité. Il présente périodiquement toute l'info du secteur à profit social, regroupée sous différentes rubriques :
 - ▶ « Zoom sur... » une actualité
 - ▶ « L'essentiel de l'actualité » (brèves)
 - ▶ « Question pratique »
 - ▶ « Conseil énergie »
 - ▶ « Infos sur les projets spécifiques, les groupes de travail au sein de l'UNIPSO et les commissions du CESW »
 - ▶ « Reportage »

UNISOC :

- Unisoc UPDATE : actualité fédérale concernant le secteur à profit social.
- Memorandum : recommandations du secteur aux autorités compétentes.

3. Comptes 2011

2011 ETAT DU PATRIMOINE

AVOIRS		DETTES	
Immeuble (terrains...)		Dettes financières	0
-en pleine propriété	0		
autres	0		
Machines		Dettes à l'égard de fournisseurs	0
-en pleine propriété	0		
autres	0		
Mobilier et Matériel roulant		Dettes à l'égard de membres	0
-en pleine propriété	925,8		
autres	0		
Stock	0	Dettes fiscales, salariales et sociales	2212,12
Créances		Autres Dettes	0
Placement de trésorerie(compte terme)	47.278,83 €		
Liquidités (compte à vue)	1.393,15 €		
Autres avoirs (Prov ONSS)	1802		
	51.399,78€		2.212,12 €

Droits et Engagements

La société ne possède aucun droit et n'a pris aucun engagement

SITUATION 2011

Soldes à nouveau fin 10	39017,21	
	5062,92	
Total		44080,13
Recettes		Dépenses
		Frais de banque 41,87
		Création site 592,90
		Création logo 484,00
		Notes de frais 2403,50
		Mobilier 925,80
		Prov ONSS 1802,00
		Ass- Loi 323,61
		divers (particip formation+rembt dble pt) 85,00
Cotisations 12687,00		Cotisation UNIPSO 1326,00
Intérêts 261,62		Secrétariat (timbres, photocopies, (tel,encre imprimante, internet...)) 372,09
	12948,62	8356,77
Dépenses	-8356,77	
Solde à nouveau 31,12,11		48671,98

2011 ETAT DES RECETTES -DEPENSES

RECETTES		DEPENSES	
Cotisations	12.687,00 €	Marchandises et service	
Dons et legs		Rémunérations	
Subsides		Services et biens divers	5.527,10 €
Autres (Intérêts)	261,62 €	Autres(dont les frais de banque)	2.829,67 €
TOTAL RECETTES	12.948,62 €	TOTAL DEPENSES	8.356,77 €

DIFFERENCE	4.591,85 €	
Solde fin 2010	44.080,13 €	(39017,21+5062,92)
Encours total fin 2011	48.671,98 €	(47278,83+1393,15)

4. Perspectives 2012-2013

Les perspectives 2012 doivent se voir comme le début d'un chantier qui sera réalisé sur une période quinquennale.

Assemblée générale et évolution des statuts

L'AG du 5 mars.

Le Conseil d'administration proposera des changements aux statuts au niveau de son objet social afin d'être reconnu dans le cadre du décret Education permanente de la communauté française. Une AG extraordinaire sera convoquée dans le courant de mars 2012.

Evolution du personnel

Dès la fin du mois de février 2012, la Codef engagera à ½ temps une personne pour prendre en charge le poste du secrétariat. Ce poste est un APE à durée indéterminée. Quatre points APE lui seront affectés lors de l'engagement.

La valeur du point APE passe à 2.924,07€ en 2012 soit une augmentation de 2% par rapport à la valeur du point 2011.

Appels à projet et subsides

Evoluer dans une démarche de recherche de subsides structurels et d'ouverture à se porter candidat aux appels à projet en cours, dans l'objectif de pérenniser les activités et projets de la CODEF dans les années à venir pour assurer un meilleur service aux membres.

- Dès les mois de mars, introduire un dossier à la Fédération Wallonie/Bruxelles dans le cadre de l'éducation permanente (voir ci-dessous).
- Etre vigilant et introduire les dossiers si des pistes de subventions se dégagent dans le courant de l'année.
- Tenter d'introduire l'un ou l'autre dossier ponctuel auprès de la Province ou de la Région.

Les membres

Elargir et renforcer l'action de la CODEF pour augmenter le nombre de ses membres.

Développer, informer et concerter les membres sur les actions menées par la CODEF afin d'organiser des prises de positions politiques communes, de mieux répondre à leurs demandes et leurs besoins.

L'objectif est également de s'assurer que les membres soient motivés et impliqués autour du projet commun qu'est la CODEF.

- Réaliser une enquête de satisfaction
- Réaliser une enquête des besoins
- Rencontrer les membres sur leur terrain
- Les informer, les conseiller, les accompagner
- Mettre en valeur l'action des membres via le site internet de la CODEF, un périodique
- Organiser des mises en réseau au départ de la CODEF
- Création d'outils (ex. : absentéisme, accident du travail, ...)
- ...

Développer la coopération et les partenariats

Développer la coopération et les partenariats doit nous permettre de définir nos forces et de compléter les compétences dont nous avons besoin pour mieux déployer notre objet social :

L'objectif est de mieux structurer, amplifier nos partenariats actuels via des conventions. Celles-ci nous permettront d'asseoir nos diverses collaborations mais aussi de démontrer notre capacité à être reconnu par le non-marchand.

Nous devons également pouvoir développer de nouvelles coopérations et partenariats au sein de diverses structures fédérales, régionales, communautaires, provinciales et si possible communales...

Interpellation politique

La CODEF doit continuer à se développer auprès des instances du non-marchand. Si nécessaire, elle utilisera les moyens utiles tels que les interpellations parlementaires écrites et orales, ainsi que les interpellations aux Ministres compétents.

La CODEF continuera à s'inscrire dans une démarche positive et active au sein de l'UNIPSO et de l'UNISOC.

La CODEF ne manquera pas de réitérer sa demande auprès de l'UNISOC afin de devenir un membre à part entière et ainsi pouvoir y siéger officiellement.

La CODEF doit se prévaloir d'une « charte » définissant les principes, les valeurs et les fonctionnements de notre association. Cette note politique interne doit pouvoir devenir notre identité et notre souci d'évoluer avec les associations membres et principalement au bénéfice des petites entités.

L'Education permanente

Etre reconnu dans le cadre du décret de l'Education Permanente. Décret du 17 juillet 2003 et son arrêté d'application du 28 avril 2004.

Quand ? : Introduction du dossier pour le 31 mars 2012

Où ? : A la Communauté Française (Fédération Wallonie Bruxelles)

Comment ? : Dans le cadre de la reconnaissance, nous introduirons le dossier dans l'objectif de développer des actions s'inscrivant dans l'axe 3.1. Cet axe comprend la production de services ou d'analyses et d'études. Plus précisément, « production de services, de documentation, en ce compris la mise à disposition de celle-ci, d'outils pédagogique et/ou culturels ». Ces actions doivent être produites au niveau d'une province ou d'un territoire comptant un nombre d'habitants atteignant le minimum fixé par l'arrêté. D'autre part, les actions ou productions doivent être conçues et réalisées soit à l'initiative de la CODEF soit à la demande du monde associatif reconnu ou non. D'autres conditions sont, également, obligatoires telles que les conditions d'information. Cette information doit se faire auprès d'un large public concerné et/ou des associations.

La CODEF peut et pourra répondre positivement aux critères du décret axe 3.1.

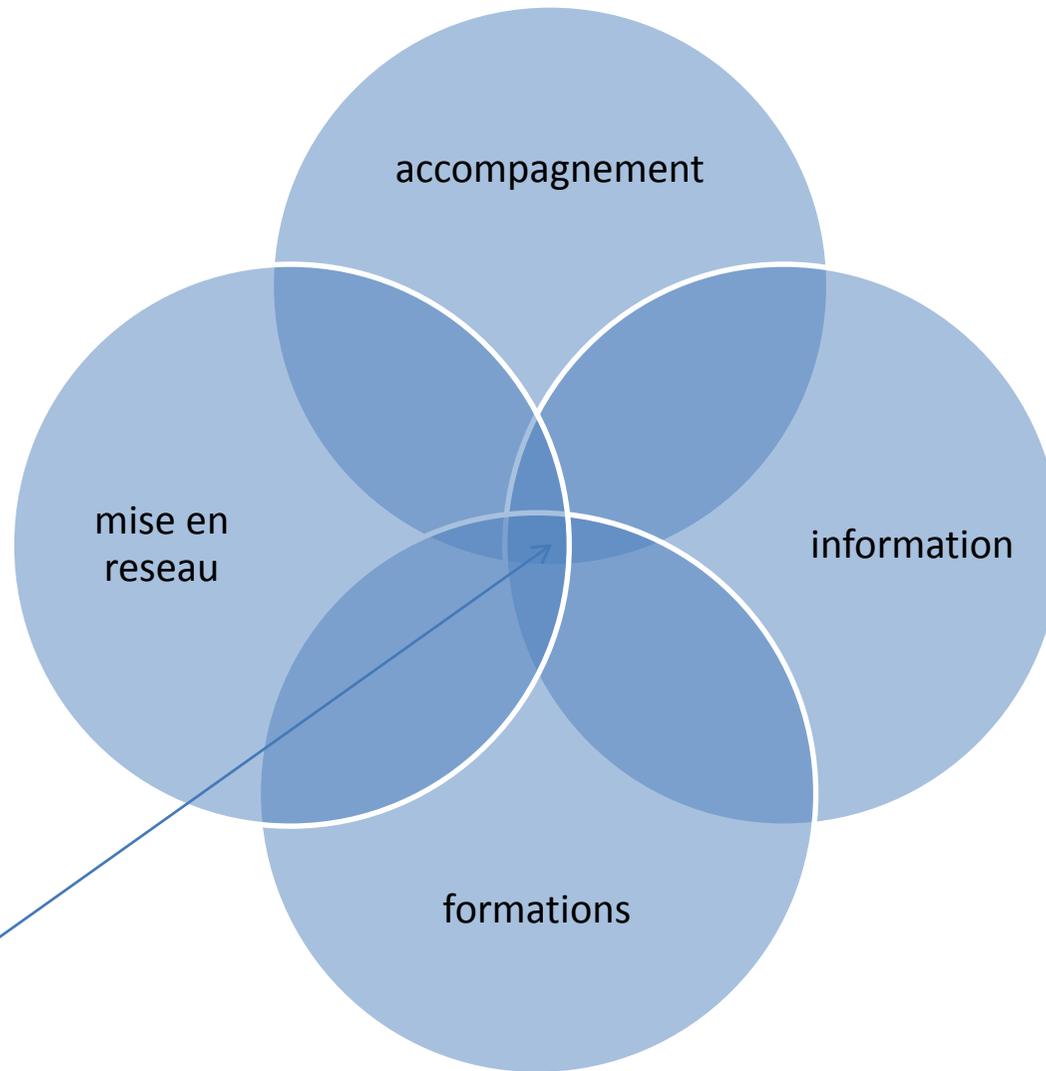
Pourquoi ? : La CODEF offre déjà à ses associations membres un lieu d'action collective, qu'elle suscite souvent, qu'elle implémente beaucoup et qu'elle aura dans les années avenir le soucis d'améliorer ...

La CODEF a comme perspectives de renforcer pour ses associations un lieu d'échange, de mutualisation des pratiques et d'être un espace de réflexions.

Pour ce faire, dans le cadre du décret, nous devons :

- Produire des outils aboutissant à au moins 10 réalisations propres à l'association par an
- Réaliser une information large et régulière relativement aux outils produits ou aux services proposés
- Assurer une diffusion des produits et services la plus large possible, même s'ils concernent un public spécifique

Moyens : En cas d'aboutissement du dossier, la Codef bénéficiera d'un forfait de 20 points/an (1 point = 1083.35 €) et/ou d'un subside de fonctionnement de 50% de son activité.



L'Education permanente au cœur de nos actions

PLAN D ACTION DANS LE CADRE DU DECRET 2012-2013

INFORMATION

- * Organiser sur la programmation 2012-2013 des séminaires et colloques à destination de nos membres et d'un large public. Autour de différents thèmes d'actualité et préoccupation : ex :
 - Evolution du secteur non-marchand : avant, pendant et après la réforme institutionnelle -
 - Mesures APE
 - Les commissions paritaires : c'est quoi.... comment ça marche.....
 - ...
- * Développement du site internet
- * Création d'un périodique 'CODEF Info'
- * **Structurer l'accueil** de première ligne de nos membres, répondre à leurs besoins en terme d'information quotidienne.

MISE EN RESEAU

- Organiser et faciliter la mise en réseau entre nos associations membres suivant les Commissions paritaires :
- développement des liens entre partenaires
 - développer des convergences entre les partenaires
 - création ou partage d'outils
 - converger vers des actions collectives
 - Développer des groupes de travail
 - ...

FORMATIONS

- Mise en place de formations continues des travailleurs et volontaires des associations soit d'initiative soit à la demande.
- Formations législation sociale
 - Formations ressources humaines
 - Formations : la règlement du travail lois sociales, onss, ... marchés-publics,...
 - Formations : responsabilité juridique des administrateurs, des directeurs, des travailleurs, des bénévoles, ...

ACCOMPAGNEMENT

- Aide et conseil au niveau administratif, juridique, économique, législatif et sociologique. (Dans le cadre de la clause de non-responsabilité de l'accompagnement par la CODEF).

5. Budget 2012

2012 BUDGET DES RECETTES -DEPENSES

RECETTES		DEPENSES	
Cotisations	24.000,00 €	Frais de banque	30,00 €
		Frais de bureau	2.000,00 €
Subsides	26.313,00 €	(tel,timbres,photocopies, internet,cartouche encre...)	
		Fr de chauffage, éclairage, eau	1.200,00 €
Dons	5.000,00 €	Frais de représentation et affiliation Unipso	5.000,00 €
		(déplacement,collation, réception...)	
		Frais professionnels (remb déplacement)	4.000,00 €
		Salaires et charges	51.251,00 €
Intérêts	200,00 €	Secrétariat social et assurance loi	959,00 €
TOTAL RECETTES	55.513,00 €	TOTAL DEPENSES	64.440,00 €

Le déséquilibre budgétaire fait l'objet d'une attention particulière ; et les projets en cours visent à le réduire au maximum.

6. Conclusion : mot du conseil d'administration

Voici 10 ans que nous existons.

Nous pouvons au terme de ceux-ci nous réjouir d'être parvenus à nous constituer en fédération dans le but de venir en aide, en ordre principal aux petites associations.

Vous imaginez, aisément, les dizaines de contacts et autres réunions auxquelles nous avons participé durant cette décennie.

Tout ne fut pas toujours rose car nous avons connu à certaines périodes des moments de déception voir de découragement que nous avons heureusement pu surmonter. Dans la plupart des cas, il faut cependant souligner que, nous avons toujours été sauf en 2004 et 2005, reçus et écoutés par les différentes entités ministérielles.

C'est finalement en 2011 que l'actuel Ministre de l'Emploi et du Travail nous donne les moyens de disposer d'une structure permanente pour nous constituer en fédération.

Cette décision a été nettement facilitée par le fait d'avoir obtenu auparavant notre agrégation en tant que membre de l'UNIPSO (union des entreprises à profit social – organisation régionale et communautaire) et d'être accepté dans les groupes de travail de l'UNISOC (union des entreprises à profit social – organisation fédérale).

Le rapport qui vous est remis aujourd'hui montre déjà l'amorce active d'une politique d'aides et de soutien à nos membres rencontrant de la sorte nos objectifs initiaux, c'est-à-dire la COORDINATION ET LA DEFENSE DES SERVICES SOCIAUX ET CULTURELS...

7. Annexes

